

UNSS
2017

**ASSURANCE DES AS ET DES
LICENCIES**

A) Références

Le code du sport fait obligation aux associations sportives de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs proposés et des pratiquants.

Il dispose en outre qu'elles sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt à souscrire des garanties couvrant leurs dommages corporels

Sauf cas « MAIF individuelles » (voir conditions au cas n°3), il revient à chaque AS de souscrire un contrat d'assurance, distinct de celui de l'établissement : il n'y a pas d'assurance comprise dans la licence UNSS.

B) Modalités

CAS n°1 : L'AS A SOUSCRIT UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIF AUPRES DE LA MAIF

Concerne les AS des établissements publics ou privés à but non lucratif

1/ Mention devant être incluse dans les formulaires d'adhésion des élèves à l'AS :

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS

Signature

2/ Chaque élève peut souscrire des garanties complémentaires IA Sport +

3/ Documents téléchargeables sur OPUSS :

- Garanties générales
- Demande de garanties complémentaires IA Sport +

CAS n° 2 : L'AS A SOUSCRIT UN CONTRAT AUTRE QUE MAIF

Mention devant être incluse dans les formulaires d'adhésion des élèves à l'AS :

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS

Signature

Il revient à l'AS de se procurer les garanties proposées par son assureur.

CAS n° 3 : MAIF Individuelles

POUR LES AS DES ETABLISSEMENTS PRIVES CONFESIONNELS DESIRANT SOUSCRIRE POUR CHAQUE LICENCIE DES GARANTIES D'ASSURANCE MAIF individuelles.

Cette souscription vous sera proposée au moment de la commande de chaque licence pour les élèves qui ne sont pas en mesure de vous présenter une attestation d'assurance.

1/ Mentions devant être incluses dans les formulaires d'adhésion des élèves à l'AS

- ***J'accepte de souscrire pour mon enfant le contrat d'assurance de personnes « MAIF individuelle » couvrant ses activités au sein de l'AS, au tarif de 0,80€ (compris dans l'adhésion*).***
- ***J'ai pris connaissance de la notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés UNSS souscripteurs de l'individuelle MAIF et de la proposition de garanties complémentaires IA sport + d'un montant de 10,79€***

Signature

***Mention facultative**

2/ Documents téléchargeables sur OPUSS :

- Contrat national MAIF/UNSS
- Garanties MAIF individuelles et IA Sport +